

Projet d'accueil des Plaines communales de Hamois Printemps - été 2026



TABLE DES MATIÈRES

Projet pédagogique

1. Introduction	P.2
2. Objectifs de nos plaines	P.2
3. Les moyens mis en œuvre	P.3
➤ Infrastructures	P.3
➤ Encadrement	P.4
➤ Organisation générale	P.5

Règlement d'ordre intérieur

1. Date et lieu d'activité	P.7
2. Organisation pratique	P.7
3. Objets de valeur.....	P.7
4. Vêtements.....	P.8
5. Photos.....	P.8
6. Administration de médicaments	P.8
7. Groupes d'âge	P.8
8. Repas	P.9
9. Hygiène et sécurité	P.9
10. Respect et savoir vivre	P.9
11. Inscriptions et paiement	P.9
12. Polices d'assurance	P.10
13. Contact	P.10

PROJET PÉDAGOGIQUE

1. Introduction

La commune d'Hamois organise les plaines communales pendant les vacances de printemps et lors des congés scolaires d'été. Cette année, les plaines seront organisées les semaines suivantes :

Du 04/05 au 08/05 (vacances de printemps) ainsi que de 27/07 au 31/07, du 03/08 au 07/08 et du 10/08 au 14/08 (vacances d'été).

Les activités se dérouleront au sein de l'office de la culture, située rue d'Hubinne, 25 à Hamois, pendant les vacances de printemps et à l'école communale de Hamois, située rue d'Hubinne, 1a à Hamois, lors des vacances d'été.

2. Objectifs de nos plaines

L'objectif principal est avant tout de permettre aux enfants de 2.5 à 15 ans de s'amuser, de s'épanouir et de se sociabiliser pendant les vacances d'été.

Pour se sociabiliser, l'enfant devra apprendre à se connaître à travers le groupe. Une semaine de stage lui permettra d'aller à la découverte des autres enfants et de se lier de nouvelles amitiés. L'enfant pourra aussi poser ses choix et être à l'écoute de ses copains et ses copines.

Le coordinateur et l'équipe d'animation mettront en place des activités qui permettront aux enfants de :

S'exprimer : l'enfant pourra exprimer et partager ses émotions avec son groupe et les animateurs. Il y aura également des moments prévus où l'enfant pourra s'exprimer sur ce qu'il ressent par exemple lors des évaluations de fin de journée.

De créer : ce n'est pas tant le résultat qui compte mais bien la façon d'y parvenir. Lors d'un bricolage, l'important n'est pas que le résultat soit beau aux yeux des autres mais bien à celui qui l'a réalisé. La création et l'imagination de l'enfant est mise à contribution pour qu'il puisse se découvrir et s'ouvrir aux autres.

S'amuser, bouger : les activités permettront aux enfants de se défouler en participant à des jeux en extérieur, en pratiquant du sport mais également en participant à des activités plus créatives. Des moments de temps libre sont également organisés pendant la semaine. Ils permettent aux enfants de souffler, de se libérer l'esprit.

Grâce au climat de confiance, de sécurité et de sérénité, nous tenterons d'apporter aux enfants l'autonomie à laquelle ils peuvent prétendre.

De vivre des activités de coopération : jouer ensemble est parfois difficile, et bien que certains jeux soient axés vers la compétition, des activités de collaborations seront mises en place.



3. Les moyens mis en œuvre

➤ INFRASTRUCTURES ET MATÉRIEL

Les activités sont organisées à l'Office de la culture lors des vacances de printemps et à l'école communale de Hamois lors des vacances d'été.

L'école et l'office de la culture se trouvent à proximité d'une plaine de jeux, du Ravel, d'espaces verts et du Bois de Cheumont. Ces infrastructures sont accessibles en toute sécurité. Nous pouvons y accéder sans devoir passer par la route mais par de petits sentiers prévus à cet effet. Le Hall omnisport de Hamois est également mis à disposition des plaines communales pour des activités plus spécifiques. Celui-ci est directement accessible via les bâtiments de l'école.

Les locaux sont spacieux et suffisants pour accueillir les différents groupes d'âges. Nous disposons de sanitaires, du réfectoire, de locaux spécifiques pour chaque groupe, d'un local spécialement dédié aux plus petits avec un espace pour la sieste ainsi que de la cour de récréation. Une pharmacie centrale est également prévue (chaque groupe a cependant sa propre pharmacie complète).

Dans chaque local utilisé, on retrouvera un affichage avec les numéros de téléphone importants, l'horaire des accueils du matin et du soir, et toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement des plaines. Chaque groupe aura en sa possession une trousse de secours, y compris la crème solaire.

Un parking aisé est également mis à la disposition des parents pour pouvoir déposer les enfants en toute sécurité.

Chaque groupe possède son local qu'il pourra décorer et aménager selon ses envies au cours de la semaine. L'esprit vacances est ainsi favorisé et le cadre scolaire oublié. Ils disposent tous de chaises et de tables en suffisance et adaptées à l'âge des enfants (petites tables et petites chaises pour les groupes des enfants de moins de 6 ans). Dans le local des petits, un coin doux est aménagé avec des tapis au sol, des coussins et des plaids. Un deuxième espace « coin doux » est également prévu à proximité des locaux des autres groupes et est accessible à tous.

Chaque groupe possède du matériel en suffisance dans son local pour la réalisation des activités prévues. Du matériel commun est également mis à disposition dans le local de la coordination.



➤ ENCADREMENT

Afin d'assurer la qualité de l'animation et le respect du présent projet pédagogique, le choix du personnel doit être basé sur la formation. C'est la raison pour laquelle nos équipes d'animation sont composées d'un coordinateur, d'animateurs brevetés, d'animateurs en formation et de jeunes étudiants motivés et responsables. En ce qui concerne le recrutement de l'équipe, une annonce apparaît dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune de Hamois.

Le coordinateur des plaines ainsi que la responsable GRH de l'administration communale reçoivent et mettent en commun les C.V reçus et vérifient la validité de ceux-ci.

Chaque étudiant ayant postulé est ainsi reçu individuellement, en présence du responsable et d'un coordinateur de plaine. Cette entrevue est un moment où l'on peut expliquer le projet de la plaine communale et voir la motivation et l'envie de s'investir de la part des étudiants.

Suite à ces entrevues et aux résultats de celles-ci, le collège communal procède donc à un choix et donne la priorité aux étudiants ayant un brevet d'animation, ceux qui sont en formation, et aux étudiants dont le parcours scolaire est en relation avec l'enfance. Une fois le choix fait, une première rencontre se fait entre les jeunes qui seront engagés et le coordinateur des plaines. Cette rencontre leur permet de voir avec qui et avec quel groupe d'enfants les animateurs vont travailler et de prendre connaissance du projet d'accueil.

Des réunions de préparations sont indispensables pour une bonne cohésion d'équipe et un bon fonctionnement de celle-ci. Ces rencontres permettent de choisir un thème, d' étoffer les activités que chacun souhaite mettre en place, de réaliser une liste du matériel nécessaire afin que celui-ci soit prêt et disponible lors des plaines ainsi que de préparer les locaux.

Dans le cadre de l'animation, les animateurs et les coordinateurs des plaines veillent à rencontrer les besoins des enfants en veillant à la variété et l'équilibre des activités pour l'organisation de la semaine de stage.

Le coordinateur est toujours présent sur le site et est là pour aider au mieux les animateurs dans leur travail.

Une réunion d'évaluation se fera le vendredi sur demande des animateurs ou au besoin. Celle-ci permettra à chacun de pouvoir s'exprimer par rapport au vécu de la semaine. Les animateurs connaîtront les points forts et les point qu'il reste à améliorer afin d'offrir un accueil de qualité. Un moment d'échange et de préparation de la semaine suivante sera également prévu le jeudi après le départ des enfants.

Il est important de préciser que pour garantir la qualité de l'accueil, les plaines communales de Hamois respectent bien les normes préconisées par l'ONE au sujet de l'encadrement.

1 animateur/ 8 enfants âgés < 6ans

1 animateur/ 12 enfants âgés > 6ans

➤ ORGANISATION GENERALE

L'accueil est un moment important qui permet à l'enfant de bien commencer sa journée. C'est également un moment où il est possible d'échanger avec les parents des informations importantes à propos de l'enfant.

Il est impératif que l'enfant soit accompagné de son parent ou responsable le premier jour de l'accueil pour confirmer la prise de connaissance du projet d'accueil.

Déroulement d'une journée type :

7h30	Les animateurs de l'accueil du matin accueillent les premiers enfants et leurs parents
8h30	L'équipe complète accueille les parents et les enfants
9h à 12h	Rassemblement et début des activités
10h30	Collation - Temps libre encadré (15 minutes)
12h00	REPAS : les animateurs mangent avec les enfants et aident les plus petits
12h30	Temps libre encadré
13h30 à 16h	Reprise des activités/ sieste, moment calme et activités pour les plus petits
14h30	Temps libre encadré (15 minutes)
16h00	L'équipe complète accueille les parents qui viennent chercher leurs enfants et mise en place de l'accueil du soir. Rangement des locaux avec les enfants. Début de l'accueil du soir
17h30	Fin de l'accueil du soir

Cet horaire sert de base aux animateurs mais il peut toujours être modifié et/ou adapté en fonction de la météo, des besoins et des envies des enfants.

Les repas :

Le repas est un moment calme et convivial (on ne se lève pas, on ne crie pas, on prend le temps pour manger...). Les animateurs mangent avec les enfants à la même table.

La sieste et les activités calmes :

Après le repas, les plus jeunes ont la possibilité de faire la sieste dans un local aménagé à cet effet. Un moment plus calme et de repos peut être mis en place pour tous les enfants accueillis. Ceux qui souhaitent dormir peuvent ainsi se joindre à la sieste des petits. Un espace « coin doux » permet également à ceux qui le souhaitent de se poser.

Les activités :

Le premier jour, plusieurs activités et jeux sont prévus afin de faire connaissance. Dans un but de renforcer l'esprit vacances des plaines, tout le monde s'appelle par son prénom. Il est donc important que les enfants connaissent le prénom des autres, y compris de ses animateurs et des coordinateurs de la plaine.

En début de semaine, pour déterminer un fonctionnement où chacun trouve sa place, une charte est réalisée avec les enfants. Cette charte permet aux enfants de se conformer aux règles à respecter afin de bien vivre la semaine de plaine.

Pendant la semaine, un large éventail d'animations est proposé aux enfants : activité créative, activité sportive, activité vélos, grand jeu en extérieur, atelier de cuisine, sortie à Chevetogne ou autre excursion pour les plus petits, fête de clôture de stage, activités surprises, ...

Des plages libres pendant la semaine donneront également la possibilité aux enfants de choisir leurs activités.

Répartition des groupes :

Pour respecter les différences de rythmes et de jeux des enfants, mais aussi pour l'individualité de chacun d'eux, les groupes d'animation sont constitués par tranche d'âge :

2,5- 4 ans

4,5 - 6 ans

6,5 - 9 ans

9,5-12 ans.

Du 27/07 au 31/07, un groupe supplémentaire sera créé pour les enfants de 12 à 15 ans.

Cette répartition peut varier en fonction du nombre d'enfants par groupe d'âge.

Enfants à besoins spécifiques :

Nous n'avons pas de demande d'accueil pour des enfants souffrant d'un handicap moteur lourd. Nous accueillons cependant des enfants présentant un léger handicap mental. En fonction de chaque situation, une adaptation est mise en place.

Hygiène et sécurité :

Les infrastructures sont équipées en savon. Les locaux destinés aux enfants possèdent dans la plupart du temps d'un évier.

Les parents reçoivent un avis en cas de présence de poux.

Une trousse de secours est disponible dans le bureau du coordinateur. Chaque groupe possède également sa trousse de secours et l'emporte lors des déplacements.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

1. Date et lieu d'activité

L'administration communale de Hamois organise des plaines de vacances durant les vacances de printemps et les congés d'été pour les enfants de 2,5 à 15 ans.

DATES	LIEU	LOCAUX
Du 04/05 au 08/05	HAMOIS	Office de la culture
Du 27/07 au 31/07	HAMOIS	Ecole communale de Hamois
Du 03/08 au 07/08		
Du 10/08 au 14/08		

Renseignements auprès de :

Marie Bal – coordinatrice des plaines communales

Tel : 083/61.11.91

Gsm : 0477/84.40.83

E-mail : plaines@hamois.be

2. Organisation pratique

- Les enfants seront encadrés par un coordinateur. Des animateurs brevetés et des étudiants assurent l'animation des enfants.
- Les activités commencent à 9h et se terminent à 16h. un accueil est organisé chaque jour, à partir de 7h30 le matin et jusque 17h30 le soir.
- Les inscriptions se réalisent via l'application APSchool.
- Lors de l'inscription, une fiche santé doit être dûment complétée.
- Le présent règlement d'ordre intérieur devra en outre être signé par un parent pour confirmer qu'il en a pris connaissance.
- Si votre enfant ne peut se présenter aux activités, veuillez prévenir le coordinateur afin que celui-ci puisse en informer les animateurs.

3. Objet de valeur

L'administration Communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels tels que jeux, GSM, argent... Ils sont d'ailleurs strictement interdits sur le site.

4. Vêtements

Pour le bien-être de vos enfants, adaptez leurs vêtements en fonction du temps et des activités proposées :

- Des vêtements amples et souples que l'on peut salir.
- Des chaussures fermées qui tiennent bien aux pieds.
- Un imperméable à capuchon s'il pleut.
- Une casquette et de la crème solaire s'il y a du soleil.

Pour les 2.5- 5 ans, prévoyez un sac de vêtement de rechange. Pour les enfants qui font la sieste, prévoyez un doudou, un coussin et une couverture.

Dans la mesure du possible, marquez les vêtements et sacs au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus seront rassemblés à l'Office Communal de la Culture jusque 1 mois après la plaine. Passé ce délai, il en sera fait don à une œuvre humanitaire.

5. Photos

Lors de la rédaction de la fiche santé de l'enfant à l'inscription, il sera demandé aux parents une autorisation parentale pour la diffusion de photos prises dans le cadre des activités.

6. Administration de médicaments

Aucun médicament ne sera administré sans prescription médicale récente et clairement détaillée. Dans le cas d'une prescription, les médicaments se trouveront toujours dans le local de la coordination. L'enfant pourra prendre son traitement uniquement dans celui-ci.

7. Groupe d'âge

Nous accueillons les enfants âgés de 2.5 à 12 ans. Un groupe pour les enfants de 12 à 15 ans sera créé du 27/07 au 31/07.

Afin d'organiser des activités adaptées à l'âge et au rythme des enfants, ils seront répartis dans des groupes en fonction de leur âge (2,5 – 4 ans, 4,5 - 6 ans, 6,5 - 9 ans et 9,5-12 ans ; 12,5-15 ans). Cette répartition peut varier en fonction du nombre d'enfants par groupe d'âge.

Un espace sieste est prévu pour les enfants qui souhaitent dormir. Un espace pour pouvoir changer les enfants qui ne seraient pas encore propres est également prévu. Le nombre maximum d'enfants qui peuvent être accueillis dépend du nombre d'animateur présent chaque semaine.

8. Repas

Les enfants doivent apporter leur « pique-nique ». Il n'est pas prévu de réchauffer des repas à midi. De l'eau est disponible à volonté

Si les enfants apportent une collation pour le matin, il est préférable d'opter pour un fruit, un yaourt ou un jus.

9. Hygiène et sécurité

Une pharmacie est disponible dans le local de la coordination et une trousse de secours est attribuée à chaque groupe d'animation.

Les locaux et sanitaires sont nettoyés tous les jours par un(e) technicien(ne) de surface.

En début de semaine, la chevelure des enfants est inspectée de manière discrète et en cas de présence de poux, les parents seront avertis immédiatement. Afin d'éviter tout risque de contamination, l'enfant ne pourra fréquenter la plaine qu'avec une chevelure saine.

Lorsque l'enfant n'est pas encore propre, il est demandé aux parents d'apporter des langes et des lingettes en suffisance pour la semaine.

10. Respect et savoir vivre

Afin d'assurer une vie de groupe harmonieuse, nous demandons aux enfants de se respecter entre eux, mais aussi leur environnement, les locaux, le matériel, les horaires et les règles de politesse. Le responsable de l'enfant sera convoqué si, après plusieurs remarques, ce dernier ne présente toujours pas un comportement approprié.

11. Inscriptions et paiement

Les inscriptions se réalisent via l'application APSchool, déjà utilisée dans les écoles communales. Si un enfant ne possède pas encore de compte APSchool, le responsable peut envoyer un mail à l'adresse plaines@hamois.be afin d'obtenir des accès.

L'application fonctionne via un système de prépaiement. La(les) personne(s) responsable(s) doit(ven)t approvisionner le portefeuille de l'enfant : soit par virement bancaire sur le compte communal (une communication structurée sera attribuée via l'application), soit par paiement en ligne directement via l'application. Le montant des plaines est alors déduit automatiquement du portefeuille de l'enfant.

L'inscription ne peut se faire sans ce paiement préalable.

Le prix par semaine est de 45€ pour les enfants jusqu'à 12 ans domiciliés dans la commune et de 55€ pour les non-domiciliés. Le prix pour le groupe des ados de 12 à 15 ans du 27/07 au 31/07 est de 70€ pour les adolescents domiciliés dans la commune et de 80€ pour les non-domiciliés. Aucun supplément ne sera demandé pour une

éventuelle excursion. Le prix comprend l'assurance contractée par la commune qui couvre les enfants présents.

Un remboursement sur l'application APSchool est possible si l'annulation est demandée jusqu'à 10 jours avant le début des activités.

Après cette date, un remboursement de la participation à la plaine ne peut être réalisé que sur présentation d'un certificat médical.

Si la participation aux frais est un frein à l'inscription de votre/vos enfant(s) n'hésitez pas à contacter le coordinateur ou le CPAS de Hamois (083/615360). Nous sommes à votre disposition et votre écoute en cas de besoin. **Le coût des plaines ne doit pas être un frein à l'inscription de votre/vos enfant(s).**

12. Polices d'assurance

La commune d'Hamois a contracté plusieurs polices d'assurance auprès de la compagnie Ethias. Elle assure les enfants participant aux plaines en responsabilité civile et en accidents corporels.

13. Contact

Vous pouvez contacter le coordinateur de la plaine au 083/61.11.91, au 0477/84.40.83 ou par mail à l'adresse suivante : plaines@hamois.be.